



AESH : Grille indiciaire et salaire, un goût bien amer

COMMUNIQUÉ

La dernière hausse du SMIC au 1er janvier 2023 engendre à nouveau un tassement de la grille indiciaire des AESH. Cette mise à niveau « mécanique » entraînée par la revalorisation du SMIC confirme une fois de plus un manque total de reconnaissance du métier et de ses enjeux.

En Aout 2021, les luttes régulières et massives des AESH soutenues par la CGT Éduc'action ont abouti à une refonte de la grille indiciaire qui accordait une évolution de 10 points en 10 points tous les 3 ans. Aujourd'hui, les 6 premières années correspondant à l'échelon 1 et 2, sont au même indice soit 353 et à seulement 2 points d'indice de l'échelon 3 qui n'a pas évolué en demeurant à 355. **Soit quasiment 9 années sans revalorisation du salaire !**

La CGT Éduc'action relance régulièrement le ministère de l'Éducation nationale pour obtenir un retour à la table des négociations salariales pour les AESH : aucune réponse ! Le gouvernement reste totalement indifférent et ne daigne pas accorder la moindre considération à ces personnels, alors qu'il y a urgence !

La CGT Éduc'action exige l'ouverture immédiate de négociations pour une augmentation du salaire des AESH et le rétablissement d'un intervalle minimum de 10 points d'indice dès le premier échelon.

Montreuil, le 12 janvier 2023